

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

Gland, le 04.09.2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1er membre
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s, rapporteure
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Evan Lock	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Nicolas Pellet	PLR
Mme	Ahimara Buffat	UDC

s'est réunie le 19 et 22 juin, le 10 juillet, le 21 août ainsi que le 4 septembre 2023.

Excusé-e-s

Le 19 juin: Jérôme Frachebourg , Nicolas Pellet
Le 22 juin : Jérôme Frachebourg , Rasul Mawjee
Le 10 juillet : Jérôme Frachebourg, Iulica Gorgoni
Le 21 août : Alain Bringolf
Le 04 septembre : Samuel Freuler

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances et de l'économie, pour les informations fournies ainsi que pour les réponses écrites aux questions de la commission.

Préambule

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement non prévues et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de connaître lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2023 et représentent au total un montant de CHF 258'900.-.

Les dépassements en question représentent 0.40% du budget initialement accordé alors qu'ils représentaient 0.42% en 2022, 0.32% en 2021 et 0.18% en 2020. Cela concerne 29 comptes sur un total de 836 comptes de charges,.

Exposé

Suite à nos questions et discussions, la COFIN a demandé à la Municipalité des informations concernant certains crédits complémentaires. Nous reproduisons ci-après en caractères italiques, les réponses de la Municipalité aux questions de la COFIN.

350.3011.10 Traitements des concierges auxiliaires

Dès juin 2023, les collaborateurs travaillant à la Grand-Rue 38 pourront utiliser le cellier pour leur repas de midi. Des heures d'auxiliaires pour le nettoyage des locaux (cellier et WC) seront nécessaires.

Pour quelle raison cette prestation n'est plus dans le cahier de charge du concierge qui s'occupe du bâtiment ? Le cellier sera-t-il encore disponible pour d'autres manifestations ?

Afin que le cellier reste disponible les après-midis et les soirs, cette prestation est à exécuter immédiatement après la pause de midi, soit de 13h30 à 14h00. Le fait de procéder à ces nettoyages en début d'après-midi permet de laisser le cellier propre et totalement disponible afin de pouvoir organiser rapidement d'éventuelles autres manifestations.

Durant cette période de la journée, le concierge titulaire est déjà occupé au nettoyage et à l'entretien des communs du bâtiment communal ainsi que de la grande salle.

521.3103.00 Activités culturelles

Les 3 salles de gymnastique du collège de Grand Champ ont été réservées du 9 au 16 mai 2023 pour la préparation, le montage et le démontage de la Fête cantonale des chanteurs vaudois.

Quel est le coût net du financement des activités sportives payantes encadrées par Totem Escalade pour les 520 élèves de l'Etablissement secondaire. Quel est le coût des salles utilisées par FCCV ?

Les factures finales de Totem Escalade, validées début juin (après envoi du préavis n° 43) totalisent CHF 5'707.-, soit un montant inférieur au crédit complémentaire demandé de CHF 6'500.-.

Les salles (du collège de Grand Champ) ont été mises à disposition gratuitement pour la FCCV.

130.3092.00 Frais de recherche de personnel

Comment s'explique cette dépense de CHF 2'000.- frais casiers judiciaires ?

Il s'agit des extraits de casiers judiciaires vierges exigés pour le personnel auxiliaire qui travaille auprès des enfants.

Les coûts du casier standard sont de CHF 20.-, celui du casier spécial est de CHF 17.-. Pour toutes les personnes recrutées qui seront amenées à être en contact avec les enfants, l'ORH exige les deux extraits de casiers judiciaires.

Sont également concernés tous les auxiliaires du centre aéré, mots piccolos ou les remplacements d'auxiliaires en contact avec des enfants. Même si ces personnes ont déjà travaillé pour la Commune en 2022, l'ORH exigera un nouveau casier en 2023 à charge de la Commune. Dès lors une dépense est encore à prévoir pour l'année 2023.

Quel est le coût total de la recherche du secrétaire municipal. Pourrions-nous en avoir les détails pour toute la période ?

Veuillez-vous référer au tableau ci-après résumant les coûts dépensés pour la recherche du secrétaire municipal :

2002	CHF
Annonces	11'458,20
Cabinet d'assessment	7'000,50
Total 2022	18'458,70
2023	CHF
Cabinet de recrutement	37'695,00
Cabinet d'assessment	5'923,50
Total 2023	43'618,50
Total 2022-2023	62'077,20

152.3183.00 La Cofin constate une augmentation des frais de cartes assez importante.

Les frais d'encaissement via SumUp sont de 1.75% du montant de la transaction, sans frais fixes. Les conditions sont mondiales et non négociables.

161.3011.10 Traitement du personnel auxiliaire

La tâche de « community manager » pour le Marché est déléguée à l'Office de la Communication (OCOM) qui indique une augmentation de tarif horaire.

Dans le but de diminuer les coûts, serait-il possible d'envisager que cette tâche soit attribuée à Association Economique de Gland et Région (AEGR) à la place d'OCOM ?

Les tâches de « community management » lui ont été attribuées car il possède les compétences nécessaires à la réalisation de l'ensemble des tâches attendues pour la promotion du Marché hebdomadaire. Ce poste requiert donc des compétences pluridisciplinaires dont la Ville dispose en interne et qui représentent un atout majeur. De plus, le collaborateur va suivre une formation en 2023 pour optimiser ses connaissances en stratégie digitale qui permettra une plus grande mise en valeur et visibilité du Marché et des autres événements de la Ville. Raisons pour lesquelles nous souhaitons maintenir ces compétences en interne.

190.3182.00 Télécommunication – Abt Internet

Pour quelle raison certains abonnements internet n'ont pas encore été résiliés ?

Combien de liaisons sont à double en ce moment et pour combien de temps encore ?

En 2022, une pénurie mondiale, concernant les matériels réseaux, a repoussé de plusieurs mois la livraison des éléments actifs commandés, avec pour conséquence un report du déploiement de la fibre optique, report qui n'a pas pu être pris en considération dans le budget 2023.

Trois abonnements internet n'ont pas encore été résiliés. Les bâtiments concernés sont le collège des Tuillières, le collège de Mauverney et le bâtiment « Mont-Blanc 27 ». Ces abonnements seront résiliés séquentiellement au cours des troisième et quatrième trimestres 2023.

353.3141.00 Charges et entretien Hôtel de la Plage

Après la rénovation totale de l'Hôtel, la ventilation pourra être réutilisée ?

C'est la régulation de la ventilation qui doit être entièrement remplacée, ainsi que son alimentation et son raccordement au tableau électrique principal. Il y a également quelques pièces d'usures à changer (clapets, vannes, volet de fermeture, etc...).

Selon le projet de rénovation du bâtiment qui sera retenu (par exemple une démolition suivie d'une reconstruction), il sera impossible de conserver ce nouvel équipement.

Dans tous les cas, le développement du projet de rénovation de l'Hôtel-restaurant ne pourra se poursuivre qu'après la légalisation du plan d'affectation Falaise III qui est elle-même conditionnée par la procédure du cheminement public du bord du Lac. La nouvelle régulation de la ventilation fonctionnera donc encore quelques années avant son démontage éventuel.

356.3141.00 Charges et entretien Av. Mont-Blanc 27-29

Qui s'occupe de l'espace vert à cette adresse ?

Les espaces verts du Mont-Blanc 27-29 sont gérés par le Groupe des espaces verts de la Ville de Gland. Toutefois, le strict minimum (fauche, arrosage, pas de nouvelles plantations, etc.) est effectué en attendant la réalisation d'un projet et aucun financement quelconque n'est engagé à ce stade.

360.3185.00 Honoraires ingénieurs et architecte

Cette dépense est liée à un futur préavis. Elle correspond à un mandat pour des études de détails de construction et la constitution d'un dossier d'enquête publique pour l'agrandissement du bâtiment des pompiers à Montoly.

Le dossier est en cours de développement par le SBU avec la collaboration du commandant et l'état-major du SDIS Gland-Serine. Un préavis pour la réalisation des travaux sera présenté en première lecture au Conseil communal lors de sa séance du 14 septembre prochain.

513.3124.10 Chauffage à distance « Les Tuillières »

Indexation du prix du kWh et du forfait annuel de puissance annoncés par ThermorésÔ en février 2023. Quelle est la structure de « ThermorésÔ » ? A qui vont les bénéficiaires de cette entreprise ?

Le capital-actions de ThermorésÔ SA est réparti entre Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC), (40 %), Romande Energie (40 %), Ville de Gland (10 %) et Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA) (10 %).

Renseignements sur le site de ThermorésÔ : <https://www.thermoreso-gland.ch/creation-de-la-societe-thermoreso-sa/>. Pour le surplus, voir les préavis 103/2016 et 40/2018.

615.3183.00 Frais cartes crédit

Pour éviter les frais de cartes, ne serait-il pas judicieux que le paiement des amendes se fasse au guichet de la commune ?

Les frais de cartes sont bien peu onéreux en comparaison du coût du personnel de guichet et de comptabilité. Il faut voir la plateforme de paiement des amendes comme une prestation aux usagers avec un accès facilité 24/7.

Par ailleurs, les délais de paiements sont raccourcis et le traitement comptable grandement facilité. Enfin, les coûts dévisés sont à mettre en lien avec plus de CHF 100'000.- d'amendes encaissées via la plateforme.

350.3141.00 Entretien des bâtiments

Le montant demandé fait suite à la demande du Service de la jeunesse, pour la création d'un bureau pour la Coordinatrice pédagogique du Relax'Resto sur l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ. Quel est le taux de travail de la Coordinatrice pédagogique du Relax'Resto ? Serait-il possible de partager sa place de travail avec un autre collaborateur/trice ?

Le taux de travail actuel de la coordinatrice pédagogique du Relax'Resto est de 40%. Le poste de coordinatrice pédagogique était initialement budgété à 80% et a été occupé ainsi jusqu'en février 2022.

Au retour de congé maternité de la collaboratrice en poste, elle a souhaité diminuer son activité à 60%. C'est ainsi que le 20% restant a été dédié à l'activité du Relax'Resto en engageant une personne supplémentaire (augmenté de 20% en 2023, total 40%). Ainsi, le poste est d'ores et déjà partagé entre deux coordinatrices pédagogiques, soit pour la Maison de l'enfance (Perrerets et Mauverney) à 60 % (anciennement 80) et le poste du Relax'Resto (Grand Champ) à 40% en 2023.

La coordinatrice pédagogique des Perrerets et Mauverney dispose d'un bureau alors que celle basée à Grand Champ est actuellement assise au sein même de la cantine ne permettant aucune confidentialité des informations notamment lorsqu'elle doit appeler des parents d'élèves ou faire des entretiens avec des enfants. D'ailleurs, ce dernier exercice crée parfois de vives tensions entre élèves.

Dans le respect de la confidentialité et des données personnelles, il est souhaité pouvoir offrir à la collaboratrice un cadre de travail professionnel.

360.3185.20 Honoraires urbanistes

Pourrions-nous avoir plus de détails sur le workshop et sur le déroulement de ces deux jours d'ateliers ?

L'organisation prévue sur ces deux jours est la suivante :

• *1er jour :*

- le matin et l'après-midi : travail en ateliers des 4 experts, du groupement de mandataire (2 représentants), de la Commission d'urbanisme et du SBU (présentation diverses, visites de terrain, atelier, etc.) ;

- le soir : présentation puis discussion des premiers résultats avec la Municipalité et les services communaux.

• *2e jour :*

- le matin et après-midi : travail en atelier des experts, de la Commission d'urbanisme et du SBU ;

- le soir : présentation et discussion des résultats avec la Commission d'aménagement du territoire, les conseillers communaux intéressés, la Municipalité et les services communaux.

Un document de synthèse sera rédigé à la suite de ces ateliers.

En fonction des résultats, une séance d'information ou des ateliers complémentaires seront organisés avec la population glandoise au cours de l'année 2024

Conclusions

Sur la base des informations fournies dans le préavis et des compléments d'information qu'elle a obtenues, la Commission des finances ne voit pas de raison de s'opposer aux demandes de budget complémentaires.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 43, soit :

- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 258'900.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévues au budget 2023	CHF 3'387'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 43	CHF 279'500.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF -20'600.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 3'646'650.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler, 1 ^{er} membre	Iulica Gorgoni; rapporteure
Evan Lock	Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	Nicolas Pellet
Alain Bringolf	Ahimara Buffat
Angelita Galvez	